



## sommaire décisionnel

### IDENTIFICATION

**Numéro :** AP2013-078

**Date :** 06 Mars 2013

**Unité administrative responsable** Approvisionnements

**Instance décisionnelle** Comité exécutif

**Date cible :**

20 Mars 2013

### Projet

**Objet**  
Avis de modification numéro 2 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Assistance à la gestion du projet (Projet no 2011-202) (VQ-44085)

**Code de classification**

**No demande d'achat**

2231128

### EXPOSÉ DE LA SITUATION

L'objet de ce contrat, à la demande de la Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec, consistait à retenir les services d'une équipe multidisciplinaire spécialisée en gestion de projet pour l'assister et exécuter, en son nom, la gestion du projet, la direction et la supervision des équipes de professionnels architectes et ingénieurs ainsi que la direction et la supervision du gérant de construction.

À la suite de l'appel d'offres public 44085, ce contrat de 6 330 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été adjugé par le comité exécutif à la firme « GENIVAR inc. », située au 5355, boulevard des Gradins, Québec (Québec) G2J 1C8 (à l'attention de monsieur Renaud Poirier).

Un premier avis de modification d'une somme de 1 523 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été approuvé par le comité exécutif du 20 juillet 2012. Cet avis de modification portait le contrat à 7 853 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

La Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec fait état d'un deuxième avis de modification pour des honoraires professionnels supplémentaires de 425 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) relatif à la directive de modification décrite en annexe. Cet avis de modification porte le total du contrat à 8 278 239,37 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

La stratégie de réalisation du projet a été modifiée en gérance séquentielle par lots et sous-lots afin de mieux atteindre les objectifs du projet. La stratégie permet principalement de : i) diminuer l'envergure des travaux initialement prévue de chacun des lots, et ce, afin d'augmenter la compétitivité des entrepreneurs et des fournisseurs, ii) diminuer les frais d'administration et profit demandés par les entrepreneurs et les fournisseurs, iii) mieux contrôler les coûts du projet, iv) augmenter la flexibilité dans la conception des plans et devis, v) mieux contrôler l'échéancier du projet, et vi) optimiser la coordination des travaux entre les entrepreneurs et les fournisseurs. Par conséquent, les honoraires des Professionnels doivent être augmentés pour couvrir la charge de travail additionnelle des différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des sous-lots nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Ces services additionnels sont notamment associés à l'élaboration et à la validation des plans et devis, à la gestion des appels d'offres et des approvisionnements, aux révisions de l'échéancier, aux estimations, à la gestion de la facturation, à la gestion des changements, à la gestion des quittances, à l'augmentation du nombre de réunions, aux acceptations séquentielles des travaux, à la fermeture des contrats et à la gestion documentaire.

Spécifions que le découpage du projet de construction en sous-lots permettra de réaliser des économies qui sont estimées à 6 600 000 \$, soit une somme de 4 000 000 \$ relative aux frais généraux, administration et profit ainsi qu'une somme de 2 600 000 \$ pour l'augmentation de la compétitivité lors des appels d'offres.

Le budget prévu au projet est de 400 000 000 \$. Le financement de cet avis de modification est inclus à l'intérieur du projet et n'entraîne pas de dépassement du coût total.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-2011-1801 du 19 octobre 2011 - adjudication du contrat;

CE-2012-1331 du 20 juillet 2012 - autorisation de l'avis de modification numéro 1.

### ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

### RECOMMANDATION

D'autoriser une dépense supplémentaire de 425 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à la firme « GENIVAR inc. », en vertu de la résolution CE-2011-1801 du 19 octobre 2011, pour des honoraires



## sommaire décisionnel

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>Numéro :</b> AP2013-078 <b>Date :</b> 06 Mars 2013
<b>Unité administrative responsable</b> Approvisionnements	
<b>Instance décisionnelle</b> Comité exécutif	<b>Date cible :</b> 20 Mars 2013
<b>Projet</b>	
<b>Objet</b> Avis de modification numéro 2 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Assistance à la gestion du projet (Projet no 2011-202) (VQ-44085)	
<b>RECOMMANDATION</b>	
professionnels supplémentaires pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec - Assistance à la gestion du projet, conformément à l'avis de modification numéro 2 ci-annexé.	
<b>IMPACT(S) FINANCIER(S)</b>	
La dépense supplémentaire nette est de 425 000 \$ (taxes récupérables à 100 %).	
Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.A.V.Q. 680, modifié par le règlement d'emprunt R.A.V.Q. 754, projet « K11068001 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel ».	
<b>ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>	
<b>ANNEXES</b> Avis de modification numéro 2 (électronique)	
<b>VALIDATION</b>	
<b>Intervenant(s)</b> Chantal Bernier	<b>Par</b> Neila Abida      Finances
	<b>Intervention Signé le</b> Favorable 2013-03-12
<b>Responsable du dossier (requérant)</b> Martin Garon	
	Favorable 2013-03-12
<b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b> Daniel Maranda	
	Favorable 2013-03-12
<b>Cosignataire(s)</b>	
<b>Direction générale</b> Daniel Beaudet	
<b>Résolution(s)</b>	



## Avis de modification - Services professionnels ADM-02

<b>Nom du projet :</b> Amphithéâtre multifonctionnel de Québec Assistance à la gestion du projet	<b>Date :</b> 2013-01-30
<b>No d'équipement :</b> B1095	<b>No du projet :</b> BAT 2011-202

### Identification

<b>GENIVAR</b>	<b>3226600</b>
Nom de la firme du Professionnel	N° bon de commande
<b>M. Martin Garon</b>	<b>VQ-44085</b>
Nom de l'acheteur	N° appel d'offres
<b>2231128</b>	<b>K11068001/11.10007242</b>
D/A pour cet avis de modification	Projet/Tâche

### Description de la modification

**Le présent avis de modification est émis pour modifier l'envergure des services professionnels à rendre par les Professionnels dans le cadre du projet. Ces honoraires sont inclus au cadre budgétaire de 400 M\$.**

- 1. Modification du mode de réalisation du projet en sous-lots**

Afin de mieux atteindre les objectifs du projet, notamment au niveau des coûts et de l'échéancier, le mode réalisation en gérance séquentielle par lots est modifié en ajoutant 30 sous-lots pour les travaux de construction et 35 sous-lots d'achats et d'installations pour les équipements et les mobiliers spécialisés. Des services professionnels additionnels sont par conséquent requis de la part des Professionnels et le rajustement des honoraires est basé sur le budget de 400 M\$.  
Coût des honoraires additionnels : 425 000,00 \$.
- 2. Retenue contractuelle**

La retenue contractuelle à même le montant global forfaitaire des honoraires prévue à l'article 2.7.3.1 du contrat de services professionnels, est abaissée de 13 % à 10 %. Par conséquent, la retenue de 5 % associée à la garantie de la mise en opération du bâtiment est donc réduite à 2%.
- 3. Ajustement du coût des services professionnels**

Le contrat des Professionnels est modifié pour prévoir que leurs honoraires ne seront pas ajustés à la baisse advenant toute réduction jusqu'à hauteur de 385 M\$ de l'enveloppe budgétaire actuelle de 400 M\$.

### Justification de la modification

- 1.** La stratégie de réalisation du projet a été modifiée afin principalement de : i) diminuer l'envergure des travaux initialement prévue de chacun des lots, et ce afin d'augmenter la compétitivité des entrepreneurs et des fournisseurs, ii) diminuer les frais d'administration et profit demandés par les entrepreneurs et les fournisseurs, iii) mieux contrôler les coûts du projet, iv) augmenter la flexibilité dans la conception des plans et devis, v) mieux contrôler l'échéancier du projet, et vi) optimiser la coordination des travaux entre les entrepreneurs et les fournisseurs. Par conséquent, les honoraires des Professionnels doivent être augmentés pour couvrir la charge de travail additionnelle des différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des sous-lots nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Ces services additionnels sont notamment associés à l'élaboration et à la validation des plans et devis, à la gestion des appels d'offres et des approvisionnement, aux révisions de l'échéancier, aux estimations, à la gestion de la facturation, à la gestion des changements, à la gestion des quittances, à l'augmentation du nombre de réunions, aux acceptations séquentielles des travaux, à la fermeture des contrats et à la gestion documentaire.
- 2.** Afin d'assurer l'équité entre les différentes équipes professionnels, la retenue contractuelle est réduite de 13 % à 10 % pour les honoraires des Professionnels en gestion de projet. Cette retenue est une garantie pour couvrir et assurer la réalisation des activités suivantes :

- Correction des déficiences	2,5 %
- Mise en opération	2,0 % (était de 5% avant la réduction)
- Clôture du projet	5,0 %
- Acceptation finale des travaux	0,5 %

Le montant équivalent à la retenue ci-dessus indiquée pour chacune de ces activités sera versé au fur et à mesure qu'elle sera complétée.
- 3.** L'objectif de la Ville étant de favoriser l'établissement d'un budget maximum autorisé inférieur à l'enveloppe budgétaire de 400 M\$, le contrat des Professionnels est modifié pour prévoir une fourchette d'un montant de 15 M\$ à l'intérieur de laquelle les coûts du budget de 400 M\$ pourront être réduits sans entraîner la réduction automatique des honoraires des Professionnels actuellement prévue dans leur contrat. Cette modification devrait inciter davantage les Professionnels à participer et favoriser activement l'atteinte de toute réduction.



**Avis de modification - Services professionnels ADM-02**

<b>Historique des modifications (espace réservé à la Ville)</b>				
	<b>Avant taxes</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 8,5% / 9,5%</b>	<b>Taxes incluses</b>
Montant du contrat original :	6 330 000,00 \$	316 500,00 \$	564 952,50 \$	7 211 452,50 \$
Montant des modif. déjà approuvées :	1 523 239,37 \$	76 161,97 \$	151 943,13 \$	1 751 344,47 \$
Montant du contrat révisé :	7 853 239,37 \$	392 661,97 \$	716 895,63 \$	8 962 796,97 \$
	<b>Avant taxes</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 9,975%</b>	<b>Taxes incluses</b>
Montant de la présente modification :	425 000,00 \$	21 250,00 \$	42 393,75 \$	488 643,75 \$
Total du contrat à ce jour :	8 278 239,37 \$	413 911,97 \$	759 289,38 \$	9 451 440,72 \$

<b>Préparé et recommandé par</b>			
Fonction	Nom	Signature	Date
Adjoint au directeur du projet	M. Simon-Alexis Lapointe		30.01.13

<b>Approuvé par (espace réservé à la Ville)</b>			
Fonction	Nom	Signature	Date
Directeur du projet	M. Jean Rochette		7 février 2013
Directeur général	M. Alain Marcoux		2013-02-16

À MOINS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONTRAIRES FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, CET AVIS NE MODIFIE PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET LE PROFESSIONNEL RESTE TENU DE S'Y CONFORMER.

Avis de modification(s) connexe(s) : \_\_\_\_\_



**Titulaire de la délégation de pouvoir pour avis de modification**

Contrat pour services professionnels de plus 50 000 \$

Nom du projet:	Amphithéâtre multifonctionnel de Québec	Date:	2013-01-30
	Assistance à la gestion du projet	No du projet:	BAT 2011-202
No d'équipement:	B1095		

**Information**

Contrat accordé à :	Genivar		
No résolution :			
No bon de commande :	3226600	Montant original (taxes incluses):	7 211 452,50 \$
		Total des modifications à ce jour :	2 239 988,22 \$
		Total du contrat à ce jour (taxes incluses) :	9 451 440,72 \$
% avancement du contrat :	31%	Budget de projet :	400 000 000 \$

**Détails des avis de modification présentés pour approbation (Taxes incluses)**

Numéro ADM	Date	Montant	Projets/Tâches
ADM-01	2012-05-31	1 751 344,47 \$	K11068001/11.10007242
ADM-02	2013-01-30	488 643,75 \$	K11068001/11.10007242

Total des modifications à approuver : 2 239 988,22 \$

**Historique des approbations de modifications (Taxes incluses)**

Montant déjà approuvé par le comité exécutif :	1 751 344,47 \$
Cumulatif des avis approuvés selon délégation de dépenser et Comité exécutif :	0,00 \$
Montant de la présente modification à approuver :	2 239 988,22 \$
Cumulatif des avis de modifications selon délégation de dépenser depuis dernier CE :	488 643,75 \$

**Préparé par :**

Frédéric Jourdain  
(Nom en lettres moulées)

Signature

2013-01-30  
Date

**Titulaire de la délégation**

(En fonction du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir (R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1) )

**Comité exécutif**